

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.168

5 juin 1990

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>YOUGOSLAVIE</u>
2. Organisme responsable: Institut fédéral de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): SH 70.08
5. Intitulé: JUS B.EI.100 Vitrages isolants. Normes de qualité (disponible en serbo-croate, 6 pages)
6. Teneur: Cette norme énonce les prescriptions applicables concernant la classification, la conception, les dimensions, la qualité et l'étiquetage des vitrages isolants.
7. Objectif et justification: Assurer la qualité des vitrages isolants produits et la sécurité de leur emploi dans le génie civil.
8. Documents pertinents: DIN 1259 Partie 2-1986, DIN 52 294-1983, DIN 52 345-1987, DIN 52 344-1984
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 31 décembre 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: 5 juin 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: